

FICHE DOCUMENTAIRE IFM/Toulon n° 8/08

Objet : La politique maritime intégrée de l'Union Européenne

-0-

« Notre avenir réside en grande partie dans le potentiel inexploité des océans »
José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne

Le contexte

L'Union Européenne est bordée par deux océans et quatre mers, et ses 70.000 km de côtes accueillent 40 % de sa population. Avec cinq millions d'européens vivant des activités générées par le maritime - chantiers navals, transport maritime, activités portuaires, pêche, production d'énergie, tourisme côtier - l'interaction avec la mer est intense, variée et enrichissante. La dégradation croissante du milieu marin et des régions côtières, conséquences de l'effet cumulé des activités humaines, ont conduit la Commission Européenne à réfléchir sur l'élaboration d'une nouvelle politique maritime.

Les origines

Il s'agissait pour l'Union de préparer son devenir maritime en évaluant l'évolution rapide de notre environnement, liée aux découvertes scientifiques, aux progrès technologiques, à la mondialisation, au changement climatique ou encore à la pollution, en vue de *« produire de la croissance, des emplois et de la durabilité »*.

Après le Livre vert publié début 2006, le Livre bleu, issu d'une vaste concertation achevée en juin 2007, a été présenté par la Commission Européenne le 10 octobre 2007. Il suggère un plan d'action détaillé qui constitue le véritable socle d'une politique maritime intégrée (PMI) pour l'Union, en vue de tirer le meilleur parti de ses richesses maritimes.

La construction de la PMI

La gestion des activités et des politiques liées à la mer était à ce jour sectorisée, voire fragmentée. Les politiques notamment - transport maritime, pêche, énergie, tourisme - ont évolué séparément, entraînant des défaillances, des incohérences et des conflits d'utilisation.

La Commission se propose de changer cet état de choses en adoptant une approche globale dans ce secteur économiquement très important - 5% du PIB européen si l'on considère la construction navale, le secteur marchand, le tourisme et les sports nautiques - qu'il convient de coordonner de manière cohérente, en exploitant les synergies et en évitant les conflits.

L'idée d'une PMI est fondée sur le constat que toutes les questions relatives aux mers et aux océans d'Europe sont liées entre elles et que les politiques maritimes doivent être élaborées conjointement pour obtenir les résultats souhaités.

Le plan d'actions

La directive cadre « Stratégie pour le milieu marin », adoptée par le Conseil des Ministres de l'Environnement le 14 mai 2008, constitue le premier pilier de la PMI. Elle prévoit la création d'une zone maritime commune et l'élaboration d'une stratégie sur la période 2008 - 2018.

Le plan qui accompagne la PMI propose une série d'actions concrètes à lancer pendant le mandat en cours de la Commission, notamment en ce qui concerne le transport maritime, l'emploi, la recherche scientifique, les pêcheries et bien entendu la protection de l'environnement marin.

Sur ce dernier sujet, la Commission a proposé une stratégie pour le milieu marin (directive de juillet 2007) et doit faire des propositions pour réduire le niveau de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre générées par les navires dans les ports, pour atténuer les conséquences du changement climatique dans les régions côtières ou encore pour un démantèlement efficace et écologique des vieux navires.

La Commission prévoit aussi la mise en œuvre d'une stratégie pour la recherche marine, la mise en place d'un réseau intégré pour la surveillance maritime, d'un réseau européen d'observations et de données du milieu marin ainsi que le renforcement de la lutte contre la pêche pirate ou de pratiques destructrices de la pêche au chalut. Elle se propose également de réexaminer l'encadrement social des professions maritimes, ce qui implique de mettre à jour la directive de 1995 sur la durée du temps de travail des gens de mer, le droit communautaire étant très insuffisant à cet égard.

La situation en 2008

Le Parlement européen a adopté le 20 mai 2008 le rapport de Willi Piecyk sur la politique maritime de l'UE.

Les députés regrettent le manque de mesures concrètes du plan d'action et le caractère peu contraignant des mesures proposées concernant le changement climatique, lesquelles doivent anticiper les évolutions de ce changement, notamment l'élévation du niveau de la mer, et permettre d'agir en conséquence sur la protection des côtes et l'aménagement de l'espace maritime.

Les députés demandent qu'en coopération avec l' Organisation Maritime Internationale (OMI) la Commission étudie et propose des normes pour contrôler et limiter les émissions de soufre, d'oxyde de carbone et de déchets solides des navires. Elle doit aussi faire adopter le « paquet Erika III » sur la sécurité en mer (voir fiche documentaire IFM 4/07 d'avril 2007) et ajouter au plan d'action l'examen des activités terrestres participant à la pollution marine (agriculture, gestion des eaux usées, transport,...).

La Commission doit enfin aider les Etats membres à établir un inventaire et une cartographie des épaves et des sites archéologiques appartenant au patrimoine historique et culturel communautaire.

Le rapport met également l'accent sur le rôle crucial des régions ultra-périphériques dans la lutte contre la contrebande et l'immigration sauvage. Enfin, face aux actes de piraterie internationale, le Parlement demande la mise en place d'un système de coordination et de reconnaissance mutuelle entre Etats membres.